

TARIFICATION LOCATION 2020

HONORAIRES DE LOCATION ET DE RELOCATION

Honoraires à la charge du locataire	H.T.	T.T.C.
% du montant du loyer annuel hors charges	6,50 %	7,80 %
Dans la limite :		
Pour la prestation de visite, constitution de dossier, rédaction du bail de	8.33 €/m ²	10 €/m ²
Pour la prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée de	2.5 €/m ²	3€/m ²
Pour la rédaction d'un avenant au bail	200 €	240 €

Honoraires à la charge du propriétaire	H.T.	T.T.C.
% du montant du loyer annuel hors charges	6,50 %	7,80 %
Dans la limite :		
Pour la prestation de visite, constitution de dossier, rédaction du bail de	8.33 €/m ²	10 €/m ²
Pour la prestation de réalisation de l'état des lieux d'entrée de	2,5 €/m ²	3 €/m ²
Pour la rédaction d'un avenant au bail	200 €	240 €

Locations exclues du champs d'application de la loi du 6 juillet 1989 :	H.T.	T.T.C.
Rédaction bail commercial et professionnel	708.33€	850 €
Rédaction bail civil	541.67 €	650 €
Honoraires de commercialisation % du montant du loyer annuel hors charges	6,50 %	7,80 %
Honoraires état des lieux	2.5 €/m ²	3€/m ²
Pour la rédaction d'un avenant au bail	4,17 €/m ²	5€/m ²

TARIFICATION GESTION

Honoraires de gestion	H.T.	T.T.C.
% du montant des encaissements mensuels	6,50 %	7,80 %
Accès extranet	0,83 €	1,00 €
Garantie loyers impayés		2,35% TTC
Garantie vacance locative + Garantie loyers impayés - % montant loyers collectés		4,85 % TTC
Assurance propriétaire non occupant appartement - % montant loyers collectés		67 €
Assurance propriétaire non occupant maison - % montant loyers collectés		85 €

TARIFICATION TRANSACTION

Barème spécifique immobilier hors vente d'entreprise & hors immobilier neuf, barème d'honoraires est établi dans le cadre de chaque programme.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Jusqu'à 49 999 €	9,00 %
De 50 000 à 99 999 €	8,00 %
De 100 000 à 149 999 €	7,00 %
De 150 000 à 199 999 €	6,00 %
De 200 000 à 299 999 €	5,00 %
De 300 000 à 399 999 €	4,75 %
De 400 000 à 499 999 €	4,50 %
De 500 000 à 799 999 €	4,00 %
Plus de 800 000 €	3,50 %

Dans le cadre d'une vente avec un de nos confrères partenaires, les honoraires pratiqués sont ceux précisés sur le mandat de vente de l'agence titulaire dudit mandat. Honoraires de ventes à la charge du mandant ou de l'acquéreur